

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

[Approuvé](#)

Etaient présents :

Membres titulaires et suppléants :

M. Laurent BILLI, président

Mme Samantha CAZEBONNE, députée

Mme Béatrice PIRON, députée

Mme Laurence AUER, représentante du MEAE

M. Jean-Claude MARFAING, représentant du MEAE

M. Eric TOSATTI, représentant du MEAE

Mme Agnès CUKIERMAN, représentante du MEAE

M. Eric LAMOUREUX, suppléant de M. Nicolas Warnery, représentant du MEAE

M. Thomas MICHELON, suppléant de M. Daniel Vosgien, représentant du MEAE

M. Guillaume BAZARD, suppléant de Mme Caroline Ferrari, représentante du MEAE

Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, suppléante de M. Jean-Marc Huart, représentant du MEN

M. Dominique ROJAT, suppléant d'Anne Armand, représentante du MEN

Mme Catherine CHAZEAU-GUIBERT, suppléante de M. Hervé Tilly, représentant du MEN

M. Morgan LARHANT, représentant du ministère de l'Economie et des Finances

M. Martin JUILLARD, représentant du ministère chargé du Commerce extérieur

Mme Chantal PICHARLES, représentante de l'AFE

M. André FERRAND, représentant de l'ANEFE

M. Jean-Christophe DEBERRE, représentant de la MLF

M. Xavier GONON, représentant de la FAPEE

M. Moulay Driss EL ALAOUI, représentant de la FCPE

M. Olivier PERRIN, représentant du SNUipp-FSU

Mme Catherine DESLIENS, représentante du SNUipp-FSU

M. Hamid LAAROUSSI, représentant du SNES-FSU

M. Patrick SOLDAT, représentant du SNES-FSU

M. Serge FAURE, représentant de l'UNSA Education

Membres avec voix consultative :

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. Olivier SORDET, agent comptable principal

M. David LITVAN, CBCM

M. Patrick VINCENT, CBCM - chef du département de contrôle budgétaire

Représentants de l'administration :

M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint

M. Laurent SIGNOLES, secrétaire général

Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe

Mme Aurélia CARRE DE LUSANÇAY, directrice des affaires financières et du contrôle de gestion

Ordre du jour

I. Point d'actualité	8
II. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1 ^{er} juin 2017	9
III. Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration	9
IV. Rapport d'activité 2016/2017	10
V. Dispositif de formation à la commande publique et à la fonction achat	12
VI. Budget rectificatif n° 2 – Exercice 2017	13
VII. Remises gracieuses	15
VIII. Dons et legs	16
IX. Sorties d'inventaire	16
X. Budget initial – Exercice 2018	17
XI. Maîtrise des risques – Contrôle interne	26
XII. Création d'un référent déontologue, lanceur d'alerte et laïcité au sein du MEAE, compétent pour l'AEFE	28
XIII. Questions diverses	28

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur BILLI.

M. BILLI ouvre la séance. Il a été nommé par décret EAEA1718795D du 12 juillet 2017 Directeur général de la Mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, et assure le rôle de président du conseil d'administration de l'AEFE (arrêté du 14 août 2017). Il présente succinctement ses fonctions et expériences précédentes et exprime sa satisfaction de contribuer au domaine de l'enseignement français à l'étranger.

Il déclare, au regard de l'ordre du jour proposé aux administrateurs, que cette réunion sera principalement consacrée aux questions budgétaires, dans un contexte particulièrement contraint à la suite de l'annulation de crédits de 33 M€ survenue au mois de juillet. Un temps important sera par conséquent consacré à la présentation du budget initial 2018.

D'autre part, il annonce qu'une mission a été confiée à M. Gerrit Van Rossum, visant à faciliter la remontée des fonds bloqués dans certains établissements vers le siège de l'Agence. Quinze établissements dans huit pays (Algérie, Angola, Brésil, Chine, Maroc, Nigéria, Tunisie, Venezuela) sont concernés, pour un montant total de 69 M€. Les difficultés rencontrées résultent, en fonction des situations, de régimes de contrôle des changes stricts ou de dispositions réglementaires et fiscales locales contraignantes. L'objectif de la mission de M. Gerrit Van Rossum sera de rechercher les moyens pérennes de résorber ces blocages, en intervenant notamment auprès des autorités des pays concernés. M. Gerrit Van Rossum pourra contribuer, autant que de besoin, à la réflexion générale menée sur l'enseignement français à l'étranger.

M. BOUCHARD souhaite rendre hommage à M. Ternoy, décédé le 15 septembre d'une longue maladie. M. Philippe Ternoy exerçait dans le réseau d'enseignement français à l'étranger depuis 2000. Successivement directeur administratif et financier à Jérusalem, adjoint au secteur Afrique, adjoint puis chef de la cellule audit et conseil, directeur administratif et financier à Istanbul et, depuis 2012, secrétaire général adjoint, Philippe Ternoy laisse le souvenir d'un collègue engagé, d'un homme bienveillant et soucieux des autres.

M. BILLI souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs et annonce les changements intervenus depuis la dernière réunion. Il précise qu'il porte la procuration de Jean-Marc Chneider (Fonction publique) et constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

M. BILLI désigne le secrétaire général comme secrétaire de séance.

Il donne lecture de l'ordre du jour et le soumet à l'approbation du conseil d'administration.

M. GONON demande s'il est possible de déplacer le point 5 (« Dispositif de formation à la commande publique et à la fonction achat »), qui est pour information, après les discussions budgétaires qui requièrent un vote.

M. BILLI assure que la présentation du point 5 ne prendra que quelques minutes.

Il considère que la proposition d'ordre du jour est approuvée.

Il s'enquiert des déclarations liminaires.

M. SOLDAT précise que la déclaration liminaire qu'il souhaite porter est commune aux administrateurs au titre de Français du monde-AEFE, sa présidente Claudine Lepage, Sénatrice des Français établis hors de France, à Chantal Picharles, représentante élue de l'AFE, et aux administrateurs des organisations syndicales SNES-FSU (Hamid Laaroussi, Patrick Soldat), SNUipp-FSU (Olivier Perrin, Catherine Desliens), UNSA-Education (Serge Faure), auxquels s'associe le Sgen-CFDT.

Il en donne lecture :

« Nous n'acceptons pas la fin de l'Etablissement public AEFE.

L'expression commune précédente de Français du monde-AEFE et des organisations syndicales SNES-FSU, SNUipp-FSU, UNSA-Education, Sgen-CFDT a montré, s'il en était besoin, le grand danger qui pèse sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

L'Établissement public, outil majeur de la diplomatie d'influence de la France, fait depuis 27 ans la preuve de son excellence. Financée aujourd'hui en majeure partie par les familles, et c'est bien là que le bât blesse quand il s'agit des missions de service public, l'Agence devrait pouvoir compter sur une dotation à hauteur de ses nécessités, que pouvait laisser espérer la priorité à l'éducation affirmée par le gouvernement. Au lieu de cela, c'est un coup brutal porté à l'Etablissement public, en juillet, qui a annulé 33 millions d'euros de crédits sur le budget 2017 en cours.

C'est cette amputation de près de 10 % de son budget qui contraint l'AEFE à prévoir la suppression sur les trois ans à venir de plus de 500 postes d'enseignants titulaires, soit 8 % des effectifs actuels. Aucune subvention, hors sécurité et investissements programmés, ne sera versée aux établissements en 2018. La participation financière complémentaire (assise sur les frais de scolarité) des établissements en gestion directe et conventionnés passe de 6 à 9 %.

Ces mesures, nous le savons notamment à travers les documents budgétaires et les remontées des Conseils d'établissement qui se sont tenus, affectent directement les budgets des établissements. Des projets sont d'ores et déjà abandonnés, des filières probablement mises en cause. La baisse du nombre de titulaires, de la formation continue pour tous, ainsi que les fermetures de postes d'encadrement, de vie scolaire, de directeurs administratifs et financiers, ont des conséquences directes et immédiates sur l'ensemble du réseau. Le risque est grand, bien sûr, de voir de nouvelles volontés de déconventionnements d'établissements, conduisant à une privatisation encore plus grande du réseau.

Pour nous, la notion de réseau d'enseignement français ne peut se concevoir sans l'opérateur public. L'opérateur doit être à même d'assurer toutes les missions de la Loi de 1990, y compris dans les pays les plus démunis ou difficiles, de garantir la qualité de l'enseignement, un encadrement dynamique des établissements, tout en sécurisant les parcours des personnels, notamment à travers le respect des cadrages et des statuts. Les annonces faites à ce titre au Comité technique du 21 novembre, induisant la mobilité imposée aux personnels résidents, ne sont évidemment pas acceptables.

Tous très attachés à l'enseignement français à l'étranger en tant que mission de service public relevant d'un opérateur public, nous voyons dans cette coupe budgétaire brutale une grave menace qui fragilise l'AEFE et affecte l'ensemble de la communauté éducative. C'est tout le

contraire que nous demandons à la tutelle, à l'État : un engagement fort, y compris budgétaire, qui s'inscrit dans la durée, pour l'Établissement public et ses missions. À ce titre, nous demandons un retour des crédits annulés, et une révision radicale du plan d'économie imposé par l'Agence, notamment en ce qui concerne les fermetures de postes budgétaires et la participation financière complémentaire, qui met en péril l'ensemble des établissements. »

M. SOLDAT indique disposer de versions papier de cette déclaration qu'il souhaite faire circuler parmi les membres présents. Il demande également à ce qu'elle soit envoyée à l'ensemble des administrateurs.

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Mesdames messieurs,

Le conseil d'administration de ce jour traitera des questions budgétaires et les parents d'élèves de la FCPE du réseau sont plus qu'inquiets. La proposition faite au PLF 2018 ne semble ni réaliste, ni de nature à développer le réseau et permettre le rayonnement de l'enseignement français à l'étranger.

Suppression de postes de résidents, suppression de crédits, budget en baisse, c'est à se demander si le gouvernement souhaite un avenir à l'Agence et au réseau. Comment fonctionner dans les établissements si les postes baissent ? Comment accueillir les élèves si les projets immobiliers sont repoussés alors que les familles ont été impactées par des augmentations de frais de scolarité pour justement les financer ? Je pense ici au Maroc, d'où je viens mais je sais que c'est également le cas dans de nombreux pays.

Ces coupes budgétaires vont impacter durablement l'Agence et les établissements sur l'ensemble du monde.

Aussi l'État français se désengage fortement du réseau et envoie un signal à peine voilé aux familles : ce sera à nous, parents d'élèves, de payer.

Face à cela, il n'est pas concevable qu'une action forte ne soit pas menée. Nous en appelons ici au Ministre des Affaires étrangères afin qu'il fasse un geste fort en direction des établissements français à l'étranger.

Les établissements de l'AEFE méritent d'être soutenus, leurs enseignants reconnus. Il en va de l'intérêt des enfants qui fréquentent ces établissements et qui ont le droit à une éducation de qualité. »

M. GONON donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Monsieur le Directeur de l'AEFE,

Les prévisions budgétaires 2018 que vous allez nous présenter font apparaître un solde équilibré en dépenses et recettes, répondant en cela aux injonctions du ministère du Budget de rétablir la situation déficitaire des services centraux.

Mais à quel prix ?

L'ampleur des fermetures de postes envisagée aura un impact important sur la qualité de l'enseignement et la capacité même de l'Agence à mener sa mission qui est (je cite le rapport principal) « d'assurer la qualité de l'excellence éducative en mettant à disposition des moyens humains aux établissements du réseau ». Parce que la qualité de notre enseignement repose sur les titulaires de l'éducation nationale, parce que si dans certains pays en Europe ou dans d'autres pays développés, les établissements peuvent s'appuyer en complément sur des recrutés locaux, la réalité de beaucoup de pays est tout autre. Des postes supprimés c'est un enseignement au rabais.

La hausse de 50 % de la PFC va entraîner des hausses de frais de scolarité mettant en difficulté de nombreuses familles. Mais plus encore, cette décision unilatérale communiquée sans concertation préalable remet en cause la confiance même que les comités de gestion peuvent avoir dans la qualité du partenariat avec l'Agence.

La mobilisation dans les établissements témoigne de la crainte suscitée par ces mesures, j'en veux pour preuve la mobilisation des enseignants dans un mouvement de grève ce jour et les nombreux courriers adressés par les Associations de parents d'élèves à nos parlementaires et ministères de tutelle. Une pétition adressée au Président de la République recueille ce matin 10 000 signatures.

L'AEFE a répondu dans l'urgence à une double contrainte budgétaire imposée par le ministère du Budget. D'une part la suppression de 33 millions d'euros de la subvention prévue pour 2017, et d'autre part l'obligation d'équilibrer les comptes des services centraux pour 2018.

Je me permets donc de rappeler rapidement quelques points :

- la majeure partie du déficit des services centraux est due à l'écart croissant entre la pension civile des titulaires et le montant alloué à l'origine lors du transfert de cette charge, soit plus de 50 millions d'euros (72 % du déficit 2017) ;*
- l'impossibilité pour l'AEFE d'emprunter l'oblige à constituer des fonds de réserve en amont pour autofinancer ses investissements ; fonds de réserve qui ont longtemps été considérés comme une capacité à absorber le déficit ;*
- le coût d'un expatrié, 2 fois supérieur à celui d'un résident, a régulièrement été mis en exergue comme gisement d'économies sans que ne soit lancée une véritable réflexion sur les statuts des personnels.*

Je crains que ce budget 2018 ne soit l'illustration du sabotage de notre réseau.

Alors que la demande pour notre enseignement est en croissance dans le monde parce qu'on lui reconnaît une indéniable qualité, vous voulez l'accompagner par une diminution du nombre d'enseignants (et donc de la capacité à répondre à cette demande) en augmentant son coût pour les familles. Cela n'est pas tenable.

Depuis plusieurs années, la FAPEE alerte ce conseil d'administration sur les points que je viens d'évoquer. Nous représentons plus de 170 établissements dans le réseau, nous représentons la moitié des comités de gestion du réseau, vous ne pouvez pas vous couper de l'expertise des parents qui vous accompagnent au quotidien dans les EGD et qui sont vos partenaires contractuels dans les conventionnés.

Les parents d'élèves financent 60 % du budget de l'AEFE et environ 80 % de l'ensemble du réseau, dans n'importe quel autre type de structure il est inconcevable qu'ils ne soient pas associés à une réflexion de fond sur des réformes budgétaires de l'ampleur de celles qui sont présentées.

Je le répète, pour la FAPEE, les mesures qui sont proposées ne sont pas la solution, un tel changement de paradigme ne peut pas se faire en 3 mois. C'est un chantier beaucoup plus ambitieux qu'il faut lancer, le chantier de la construction du réseau de l'enseignement français à l'étranger pour l'avenir et il passe par :

- la question du financement des pensions civiles et donc de l'engagement financier de l'Etat ;*
- le financement par emprunt de l'immobilier ;*
- le développement en Europe de partenariats avec l'enseignement du pays d'accueil ;*
- la réforme du statut des enseignants et la question du plafond d'emploi. Les enseignants ne sont pas des coûts de structure, ils sont l'essence même de ce réseau, ce sont eux qui remplissent la mission de l'AEFE, mais ils doivent accepter que le cadre juridique des statuts soit discuté ;*
- l'amélioration de la gouvernance du réseau en prenant en compte les recommandations des différents rapports des parlementaires, des experts et de la Cour des Comptes ;*
- enfin, la reconnaissance effective du partenariat avec les parents d'élèves, principaux contributeurs, mais aussi partenaires opérationnels de l'AEFE dans les conventionnés.*

Le conseil d'administration d'aujourd'hui doit donc être un des plus importants de l'AEFE parce que nous devons tous ensemble constater l'urgence de ce chantier et préférer à des mesures conjoncturelles, une véritable réforme pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention. »

I. Point d'actualité

M. BOUCHARD annonce que les résultats du bac 2017 ont encore progressé, témoignant de la réussite des élèves et de la qualité du réseau. Le taux de réussite a atteint 96,6 %, dont 75 % de mentions et près de 50 % de mention « bien » et « très bien ». Les résultats des élèves des lycées français de l'étranger au concours général 2017 ont également été remarquables.

La rentrée 2017 a accueilli 350 000 élèves, soit un peu plus de 7 000 élèves supplémentaires par rapport à l'année précédente (+2 %). Cette augmentation globale masque cependant des réalités très contrastées. Les deux pays qui enregistrent les croissances les plus fortes sont le Maroc et le Liban. En revanche, le nombre d'établissements (492) a légèrement diminué. Ils restent présents dans 137 pays.

Par ailleurs, une Semaine des lycées français dans le monde a été organisée afin de mettre en valeur le travail réalisé quotidiennement dans ces établissements et mieux faire connaître ceux-ci. Cette semaine s'est déroulée du 12 au 19 novembre et a réuni 150 établissements. Ceux-ci ont ainsi pu communiquer sur leurs actions et notamment sur les spécificités de l'enseignement français à l'étranger. Le souhait est que cette Semaine des lycées deviennent un moment régulier.

Lors de la même semaine, la plate-forme ALFM a également été lancée sur internet. Elle constitue le réseau social des anciens élèves, estimés à 500 ou 600 000. Au bout d'une semaine de fonctionnement, 1 500 inscriptions avaient été enregistrées.

M. BOUCHARD fait état du lancement cette année du projet ADN-AEFE. L'idée est qu'un élève de seconde d'un lycée français de l'étranger puisse effectuer un trimestre dans un autre lycée français de l'étranger, dans le cadre d'un échange, afin d'enrichir encore le parcours éducatif de ces élèves et de montrer la force du réseau. 16 lycées participent à cette expérimentation cette année. Cependant, beaucoup de demandes ont été reçues, de la part de nombreux établissements. Quelques lycées en France participent également à l'opération.

Plusieurs partenariats ont été signés, notamment le protocole avec la Mission laïque française qui renouvelle le précédent, échu depuis 2013. Ce protocole vient enrichir les relations entre l'opérateur public et son partenaire associatif, en particulier en fixant les conditions de fonctionnement des établissements conventionnés entre l'AEFE et la Mission laïque française. D'autres conventions de partenariat ont été signées, notamment dans le domaine de l'orientation post-scolaire.

M. SIGNOLES signale par ailleurs que des tablettes sont mises à disposition pour ce premier conseil d'administration dématérialisé.

II. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 1^{er} juin 2017

Le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

III. Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration

M. SIGNOLES explique que le règlement intérieur a été mis à jour pour signifier que tous les documents sont désormais envoyés par voie électronique. D'autres points resteront à réviser.

M. GONON souligne que le règlement intérieur prévoit que l'ordre du jour et les documents nécessaires à la délibération soient envoyés au moins 15 jours avant la tenue de la réunion, ce qui n'a pas été le cas. Sur le plan juridique, les résolutions adoptées ce jour pourraient être remises en cause. Il convient de bien respecter le délai défini.

Par ailleurs, lors du conseil d'administration du mois de juin, il avait été décidé de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir au fonctionnement du conseil d'administration.

M. SIGNOLES indique que le règlement intérieur précise qu'en cas d'urgence – ce qui était le cas en l'espèce –, le délai de communication des documents est ramené à 8 jours.

S'agissant du groupe de travail sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'administration, il est important de rappeler que plusieurs rapports sont intervenus et des réflexions sont en cours. Les suites en sont attendues avant de lancer toute réflexion sur le fonctionnement du réseau.

M. GONON souligne que la demande était de tenir un groupe de travail uniquement sur le fonctionnement du conseil d'administration, pas du réseau.

M. SIGNOLES explique que l'idée est d'inscrire la réflexion du groupe de travail dans une réflexion plus globale sur le fonctionnement du réseau.

M. BILI souhaite identifier des pistes de travail plus efficaces.

Il rappelle par ailleurs qu'en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, les personnes qui ne sont pas administratrices doivent adresser une demande de présence pour assister au conseil d'administration, au moins 48 heures avant la date de la séance.

Le conseil d'administration approuve la mise à jour du règlement intérieur à l'unanimité.

IV. Rapport d'activité 2016/2017

M. BOUCHARD indique que deux versions du rapport d'activité 2016/2017 ont été remises aux administrateurs : une version électronique au format Word qui s'attache au contenu et aux chiffres et une version telle que celle remise sur table, destinée à la communication externe de l'Agence envers ses partenaires, les familles et toutes les personnes intéressées.

L'accent a été mis sur la vie du réseau, conformément aux remarques qui avaient été émises lors de la présentation du précédent rapport. Un focus a été fait sur chaque zone géographique et sur les actions par thématique.

M. SOLDAT apprécie que la demande d'accorder une plus grande place au réseau ait été prise en compte. Il note également de manière positive qu'un focus porte sur le dialogue social.

La sécurité est devenue l'un des points essentiels de la vie du réseau. Il convient de rappeler que les actions conduites en la matière sont possibles avant tout grâce à la subvention du ministère. Sans dotation ou avec une dotation insuffisante, l'Agence ne peut fonctionner sur son cœur de métier.

Cependant, ce rapport d'activité ne correspond pas exactement aux attentes du SNES. Il présente avant tout les différents services de l'Agence. De plus, tout est listé, ce qui pose un problème de hiérarchie quant à l'importance des sujets. Chaque élément est nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble mais des choix doivent être effectués. Il semble ainsi judicieux de se concentrer sur la mission première de l'AEFE, à savoir celle de service public d'éducation à l'étranger. Cette mission ne ressort pas suffisamment dans le rapport.

De plus, la tonalité est très positive. Le rapport d'activité doit aussi présenter les difficultés et les actions mises en œuvre pour les résoudre.

La liste des célébrités ayant été accueillies dans le réseau semble incongrue dans ce rapport. Il ne s'agit pas d'une activité de l'Agence.

Le SNES avait voté contre le rapport d'activité l'année précédente. Il s'abstiendra cette année.

M. FERRAND juge le rapport attrayant, complet et facile à lire. Il souhaite partager les réflexions qu'il lui a inspirées.

Ce rapport lui a d'abord permis de découvrir l'expression « diplomatie d'attractivité », qu'il ne connaissait pas.

Il note ensuite que les académies partenaires sont citées dans un court paragraphe. Cette piste semble négligée alors qu'elle est sans doute prometteuse. Des coopérations beaucoup plus productives pourraient sans doute être mises en œuvre.

Dans le chapitre sur la politique immobilière, il pourrait être relevé que l'Etat apporte une contribution à travers la caution qu'il accorde, *via* l'ANEFE, aux établissements conventionnés et partenaires.

Par ailleurs, les chiffres indiqués sont erronés concernant le nombre de sénateurs, ainsi que le nombre de conseillers à l'assemblée des Français de l'étranger.

Enfin, il apparaît que plus de 40 conventions ont été signées avec des organismes divers. Malheureusement, il n'y est pas toujours donné suite. Il serait intéressant de savoir ce qu'a apporté la convention avec les conseillers du commerce extérieur par exemple.

M. GONON indique avoir le même sentiment que M. Soldat à la lecture du rapport d'activité. Il s'agit avant tout d'un bel outil marketing qui ne prend pas en compte les points les moins positifs.

La partie relative aux parents d'élèves semble particulièrement réduite. Les titres sont tout à fait satisfaisants mais le contenu des paragraphes n'est pas toujours suffisamment explicite, notamment en ce qui concerne le rôle des parents d'élèves investis dans les comités de gestion des établissements conventionnés. Les parents d'élèves ne sont pas les principaux partenaires des établissements mais ils sont les principaux partenaires de l'AEFE pour mettre en place des établissements conventionnés.

De plus, le rôle des comités de gestion semble réduit. Ceux-ci ont pourtant une responsabilité juridique, financière et sociale. L'AEFE, quant à elle, a la responsabilité de la mise en place et de l'accompagnement de la pédagogie. Dans les établissements conventionnés, les parents d'élèves sont des partenaires à parts égales. Le document ne le souligne pas suffisamment.

Mme SUSINI-COLLOMB tient à souligner la qualité du rapport d'activité, qui n'est pas un exercice évident. Elle salue également l'énorme investissement pour garantir la qualité du réseau, en accompagnant chaque établissement vers l'excellence.

Certains points mériteraient d'être davantage mis en avant. Ainsi, il conviendrait de rappeler que l'homologation est apportée par le ministère de l'Education nationale. Il pourrait aussi être précisé que les académies partenaires participent aux formations des personnels, aux inspections, aux réflexions ou encore au suivi de l'homologation. Un tableau détaillant ces actions et la liste des académies partenaires pourraient apparaître.

Rien n'est dit non plus sur l'expérimentation relative au suivi de l'homologation. Elle est pourtant innovante. Le système éducatif en France aurait lui aussi à y gagner.

Enfin, plusieurs événements ont eu lieu au cours de l'année. Le Président de la République a souligné en septembre à la Sorbonne tout l'intérêt qu'il portait à l'ouverture sur l'autre des élèves, des étudiants et des apprentis. L'expérimentation d'un « Erasmus » des élèves de l'enseignement français à l'étranger s'inscrit dans ce cadre. De même, le renforcement de l'identité européenne a bien été pris en compte par l'Agence.

M. BOUCHARD remercie chacun pour toutes ces remarques. Elles seront prises en compte au mieux dans le prochain rapport.

Il précise qu'en page 51, une erreur de typographie apparaît. Le chiffre « 11 » se retrouve partout alors qu'il s'agit en réalité de 11 députés, 12 sénateurs et 90 conseillers à l'AEFE. Ces chiffres seront corrigés, au moins dans la version en ligne.

M. FERRAND ne comprend pas pourquoi le nombre de parlementaires apparaît dans la rubrique relative à la communauté scolaire et aux chiffres clés.

M. BOUCHARD explique qu'il a été décidé de faire un focus sur les élus des Français de l'étranger, qui constituent des partenaires de premier ordre. Ce point peut cependant être retiré s'il pose problème, le chiffre figurant ensuite dans la page consacrée aux élus.

M. GONON entend qu'il est possible d'apporter des ajustements sur la version en ligne. Il souhaiterait reformuler la dernière phrase du premier paragraphe relative au partenariat avec les parents d'élèves des comités de gestion. Il pourrait ainsi rendre un avis favorable sur ce point.

M. SOLDAT note que le rapport d'activité final sera celui voté en séance. Il estime qu'il serait bien de faire l'économie d'une version papier avant toute validation définitive, afin d'éviter de gaspiller du papier et de l'argent.

M. BILLI se déclare favorable à de telles propositions.

Il propose de faire circuler des amendements par écrit, à condition qu'ils ne viennent pas modifier la nature du rapport.

M. BOUCHARD précise que les seuls exemplaires du rapport imprimés étaient à destination des administrateurs présents à cette séance. Il s'agit d'un document provisoire pour faciliter la lecture. Il propose que le prochain rapport d'activité ne fasse plus l'objet d'aucune version papier.

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2016/2017 à la majorité de 22 voix pour et 4 abstentions.

V. Dispositif de formation à la commande publique et à la fonction achat

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que la commande publique à l'AEFE est multiple. Elle recoupe principalement des marchés de prestations dans les services centraux et en EGD, mais aussi des marchés travaux à l'étranger.

Un travail de recensement des marchés et des segments d'achat à enjeux est mené depuis 2016 par la direction des affaires financières. L'objectif est de maîtriser au mieux les dépenses publiques, de respecter le droit relatif à la commande publique et de développer la fonction et la culture d'acheteur public. Cette politique a été déployée dans les services centraux et elle doit maintenant l'être dans les EGD.

Il est prévu de former les référents achats des services centraux en février 2018, les ordonnateurs en février 2018 également, puis les directeurs administratifs et financiers et les agents référents de zone.

M. SOLDAT note que ce point est essentiel pour l'établissement public. Il dénonce une nouvelle fois les fermetures de postes prévues et mises en œuvre du fait d'annulations de crédits, notamment celles des postes de DAF dans les établissements. Ces fermetures vont à l'encontre du dispositif de formation présenté.

M. LITVAN remercie l'Agence pour ses travaux visant à sécuriser la fonction achat et la commande publique, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes. Il reste à la disposition des services de l'Agence pour appuyer la démarche.

VI. Budget rectificatif n° 2 – Exercice 2017

Mme CARRE DE LUSANÇAY propose de présenter les modifications les plus significatives.

Concernant les recettes des services centraux, il est constaté une diminution des dotations pour charge de service public, à hauteur de 33 millions d'euros pour le programme 185 et de 2 millions d'euros pour le programme 151.

Une importante baisse des dépenses d'investissement apparaît également (-18 millions d'euros de crédits de paiement). Il s'agit de reprogrammer et d'ajuster la programmation immobilière et les crédits de paiement ouverts.

D'autres ajustements mineurs ont lieu : une diminution des dépenses d'intervention (aide à la scolarité), une augmentation légère des dépenses de fonctionnement, ou encore une hausse modérée de l'enveloppe des personnels pour prendre en compte la réforme PPCR.

Un autre sujet important est le niveau de trésorerie. Il s'agit d'un point de vigilance constant. Les dotations publiques non compensées ne doivent pas constituer un frein à la trésorerie globale de l'AEFE, afin que les paies de décembre puissent être assurées. Ce sera bien le cas, et le début de l'année 2018 pourra également être envisagé sereinement.

M. LITVAN remercie l'Agence pour la production des documents budgétaires, conformes aux attendus de la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique. Il rappelle que l'année 2017 constitue encore une année de transition. Il remercie les services de l'Agence pour le lourd travail qui en découle. L'Agence peut également être remerciée pour sa participation à l'effort de maîtrise des comptes publics et pour sa vigilance pour sécuriser la trésorerie en fin d'année.

Au-delà des ajustements opérés en 2017, il apparaît que les mesures plus structurelles sont renvoyées sur les exercices suivants.

M. SOLDAT, pour sa part, ne souhaite pas remercier l'Agence d'avoir mis en œuvre les mesures d'économies. Le SNES-FSU n'aurait jamais voulu voir un tel budget rectificatif.

La première tranche des mesures dramatiques conduisant aux fermetures d'ETP est favorisée par l'effet d'aubaine des postes de détachés non pourvus. En effet, les collègues rencontrent de plus en plus de difficultés à obtenir leur détachement, notamment du fait de la crise du recrutement dans l'éducation en France. Cette raison n'est pas la seule mais c'est la principale. Le SNES-FSU formulera des propositions à ce sujet dans un autre cadre.

Concernant les difficultés de remontées d'argent depuis les établissements, elles semblent désormais prises en compte mais le problème reste minimisé. Celui-ci s'est aggravé, conduisant à la situation de trésorerie actuelle. Ces questions se règlent certainement au plus haut niveau de la diplomatie, voire de l'Etat. Il s'agit d'une urgence.

M. SOLDAT souhaite connaître la situation exacte des établissements rencontrant des difficultés de remontées.

M. FAURE note qu'il est possible de se féliciter que l'Agence ait trouvé des solutions mais la réalité doit être regardée en face. Ce BR2 montre la brutalité de la mesure prise et de ses effets à long terme. Le GVT conduit mécaniquement à une augmentation de la masse salariale. De plus, le PPCR est en train d'être mis en place. Il n'est pris que partiellement en compte pour le moment car il reste encore des zones d'ombre sur la mise en place effective d'un certain nombre de dispositifs.

Cette annulation des crédits de paiement et des autorisations d'engagement à hauteur de 33 millions d'euros impacte ce BR2 mais également les BI 2018, 2019 et 2020. L'Agence ne pourra plus fonctionner sereinement et réfléchir à son avenir.

L'UNSA-Education est prête à discuter des missions de l'Agence dans son ensemble. Cependant, cette annulation des crédits de paiement empêche toute discussion.

M. SORDET précise que la situation des restes à recouvrer de l'Agence est présentée lors du compte financier.

Près de 47 millions d'euros sont actuellement bloqués à l'étranger, du fait de contraintes de change, voire d'une inconvertibilité de la monnaie locale dans certains pays. C'est le cas notamment en Algérie. Au Maroc, une autorisation de l'office des changes du Royaume a pu être obtenue pour transférer vers le siège de l'AEFE 28 millions d'euros par an au titre des participations dues par les cinq EGD. Enfin, dans certains pays, les remontées pourraient être fiscalisées par assimilation à des prestations de service taxables, selon le statut des établissements (ex : Shanghai).

M. SORDET rappelle qu'un ambassadeur dédié a été nommé pour mener une mission sur le sujet.

M. GONON se félicite que le MEAE ait enfin pris en compte cette problématique de trésorerie bloquée. En Algérie par exemple, la démarche est lourde mais des entreprises françaises arrivent très bien à faire remonter leurs fonds.

Il souhaite savoir si les 163 millions d'euros de trésorerie prévus à fin 2017 incluent la créance de 47 millions d'euros.

Mme CARRE DE LUSANÇAY répond que les 163 millions d'euros indiqués constituent la trésorerie disponible.

M. GONON constate que cette trésorerie représente entre 40 et 50 jours de fonctionnement. Il se demande s'il s'agit d'un niveau suffisant pour assurer la sécurité du fonctionnement de l'Agence.

M. SORDET indique que selon un rapport de l'Inspection générale des finances de 2012, les établissements publics nationaux doivent disposer d'un fonds de roulement situé entre 60 et 90 jours de fonctionnement. Cependant, ce niveau peut être abaissé selon le niveau réel des besoins en fonds de roulement des établissements et donc de leur trésorerie. Celle-ci est excédentaire dans les établissements en gestion directe de l'AEFE. L'Etablissement est donc en capacité de fonctionner avec ce niveau de trésorerie, sous réserve que la programmation des versements de la dotation de l'Etat tienne compte du plan de trésorerie, afin d'adapter chaque mois la recette en provenance des programmes 185 et 151.

Pour 2018, des réunions sont déjà intervenues avec la direction du budget et le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel pour tenir compte de cette problématique de trésorerie.

M. GONON souligne qu'il a été demandé aux établissements d'anticiper leurs remontées pour 2018, ce qui démontre bien que la situation reste tendue.

M. SOLDAT indique que le SNES, avec les syndicats de la FSU, a déposé un préavis de grève dans le réseau ce jour. Celle-ci est fortement suivie. D'autres opérations continueront à être menées. Il est important de réagir fortement pour défendre les établissements publics.

La tutelle doit clairement s'exprimer sur le sujet. Elle doit prendre conscience de cette mobilisation qui débute et qui est forte. Le SNES a toujours fait preuve d'ouverture dans la discussion concernant l'avenir de l'AEFE. Aujourd'hui, la situation est grave. Les personnels sont mobilisés. Des réponses sont attendues, qui ne soient pas seulement des mauvaises pistes qui ne feront qu'aggraver la situation du réseau. Il n'est pas possible de poursuivre comme si tout allait bien. Le dialogue doit passer à un niveau supérieur de franchise et d'échanges directs.

M. LITVAN précise que la trésorerie fait l'objet d'un suivi précis et quotidien. Il confirme que la fin de l'année 2017 ne posera pas de difficultés.

M. BILI propose de passer au vote.

Le conseil d'administration se prononce par 17 voix pour, 1 abstention et 8 voix contre.

VII. Remises gracieuses

Mme CARRE DE LUSANÇAY présente des remises gracieuses à destination de familles pour lesquelles le recouvrement des droits d'écologie ne sera pas possible.

Ces remises gracieuses proviennent de deux établissements en gestion directe, le lycée Charles-de-Gaulle d'Ankara et le lycée Chateaubriand de Rome. Une troisième remise gracieuse a été ajoutée.

Les motifs de ces remises gracieuses ont été transmis aux administrateurs. Ces familles se trouvent dans des situations difficiles.

M. SOLDAT note que ce point ne pose généralement pas de problèmes, s'agissant de régulariser la situation de familles sorties du réseau.

Cependant, le cas remonté en Turquie concerne un parlementaire de l'opposition qui subit directement les effets de la situation politique dans le pays. La FSU est très engagée auprès du peuple turc et de ses représentants. Elle a ainsi soutenu plusieurs syndicalistes accusés par le régime turc.

M. SOLDAT souhaite savoir si des démarches ont été entreprises pour éviter toute rupture de la scolarisation des enfants de ce parlementaire. Une attention particulière doit être apportée à ce dossier, compte tenu du contexte en Turquie.

M. BILLI indique qu'en tant qu'ancien ambassadeur en Turquie, il ne peut que souscrire à cette approche. Il souhaite que la situation soit examinée.

Mme CARRE DE LUSANÇAY se renseignera sur ce dossier.

Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.

VIII. Dons et legs

Mme CARRE DE LUSANÇAY annonce que deux dons ont été reçus.

Le premier est à destination du lycée Charles-de-Gaulle à Pékin et il s'élève à 50 000 euros. Il émane de la société Engie qui souhaite contribuer au financement des équipements du nouveau lycée.

Le second don est celui de 13 biens mobiliers du sculpteur Lorenzo Guerrini (valeur totale estimée à 575 000 euros) au profit du lycée Chateaubriand de Rome. Tout a été organisé avec celui-ci pour permettre l'exposition de ces œuvres et leur bon état de conservation.

Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.

IX. Sorties d'inventaire

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que l'idée est de permettre aux établissements en gestion directe dont la liste a été communiquée de « nettoyer » leurs actifs et de sortir de leur inventaire certains biens, principalement informatiques mais aussi divers matériels (meublier, matériel d'entretien...). L'ensemble de ces biens a une valeur résiduelle nulle.

Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.

X. Budget initial – Exercice 2018

Eu égard aux précédentes interventions du Ministre devant les assemblées concernant l'enseignement français à l'étranger et l'AEFE, M. BILI, estime que tous les administrateurs disposent des informations sur ce point.

M. BOUCHARD propose de présenter quelques éléments de cadrage. Il précise que les chiffres annoncés se fondent sur le projet de loi de finance, actuellement en cours de discussion au Parlement mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un vote définitif.

Il remercie les équipes de la direction des affaires financières et du contrôle de gestion pour le travail énorme qu'elles ont fourni pour préparer ce budget, complexe sur le fond mais aussi sur la forme en raison des problèmes persistants de l'outil informatique de gestion. Il s'est amélioré, notamment dans sa partie relative à la gestion par les agents comptables et les directeurs financiers des établissements en gestion directe. Il continue toutefois à présenter des lacunes importantes concernant la préparation du budget.

M. BOUCHARD souhaite s'attarder sur la partie « services centraux » du budget, qui concentre les sommes les plus importantes mais aussi l'essentiel des problématiques actuelles.

Depuis plusieurs années, la part des recettes provenant du budget de l'Etat se trouve en diminution tandis que les dépenses – principalement pour la masse salariale – continuent à progresser mécaniquement, malgré une réduction de 100 ETP au cours des 3 dernières années. Il en résulte un décalage conduisant à présenter et voter un budget des services centraux en déficit en 2015, 2016 et 2017. Ce déficit a été financé par un prélèvement sur le fonds de roulement des services centraux, passé de 134 millions d'euros dans le budget initial 2014 à 80 millions d'euros au budget initial 2017, et 48 millions d'euros dans le budget rectificatif n°2 2017. Ce niveau, aggravé par les problèmes de trésorerie liés aux remontées des fonds de certains établissements, représente 22 jours de fonctionnement. Il n'est pas possible de descendre en deçà, sous peine de fragiliser l'ensemble du fonctionnement de l'Agence et de ses paiements.

Cette situation a rendu nécessaire un effort de rééquilibrage du budget de l'AEFE.

En recettes, la dotation budgétaire 2018 remonte à 380 millions d'euros (+2 % par rapport au BI 2017) du fait d'une légère augmentation de la dotation avant gel et d'un moindre taux de réserve. Surtout, il a été demandé à l'ensemble des établissements une hausse de la PFC (participation financière complémentaire), qui passe de 6 à 9 %. Ainsi, les recettes propres provenant des établissements progressent de 265 à 293 millions d'euros (+10 %). L'Agence est bien consciente de cet effort demandé en 2018 aux établissements, qu'ils soient en gestion directe ou conventionnés. Elle reste à la disposition de ceux pour qui l'augmentation de la PFC présenterait une difficulté particulière.

S'agissant des dépenses, il a été décidé de réduire celles dédiées au fonctionnement de 66 à 61 millions d'euros (-8 %) et de maîtriser les dépenses salariales par la réduction de 80 ETP d'expatriés et de 100 ETP de résidents au 1^{er} septembre 2018. Ainsi, les dépenses de personnel sont maintenues à 636 millions d'euros (contre 635,8 millions d'euros au BR2), malgré les augmentations mécaniques. Là aussi, l'Agence est consciente de l'importance de ces réductions de postes. Elle a dû les répartir en prenant en compte la situation des agents, des établissements

et du réseau. Tout est fait pour préserver les projets immobiliers dans les établissements en gestion directe.

Au final, ces mesures permettent de présenter un budget en équilibre (+9 millions d'euros pour les services centraux). Le fonds de roulement remonte à 62 millions d'euros, soit 28 jours de fonctionnement. Le niveau de trésorerie reste fragile, ne remontant que de 6 millions d'euros pour atteindre 12 millions d'euros à fin 2018. En effet, les mesures prises en ce moment pour terminer l'année 2017 se traduiront par des rentrées moindres en 2018.

Mme CARRE DE LUSANÇAY détaille les pièces qui constituent le budget initial 2018, à savoir : un seul rapport de l'ordonnateur, des annexes avec un glossaire pour tenir compte de la réforme GBCP, un dossier de présentation global pour les EGD et les services centraux, une explication de ce qu'est le doublement des masses budgétaires, et une cartographie des marchés publics et de la commande publique.

La construction du budget 2018 entre dans le cadre de la réforme budgétaire et comptable. Le contexte est celui du rétablissement des comptes de l'Etat et de ses engagements européens. Il est attendu des organismes publics une action volontariste de maîtrise de leur masse salariale et des économies de fonctionnement.

Pour l'AEFE, une attention particulière sera portée au tableau des autorisations d'emplois, mais aussi au calendrier prévisionnel de versement de la subvention pour charge de service public en 2018.

Les engagements de l'Agence se traduisent par trois axes stratégiques qui impliquent des crédits et des crédits d'emplois :

- Affecter des personnels et assurer leur formation ;
- Accompagner l'action pédagogique et l'homologation et faire vivre le réseau ;
- Conforter la modernisation des établissements et leur sécurisation.

La programmation des crédits de personnels en 2018 se trouve impactée par les mesures de revalorisation indiciaire de la réforme PPCR et par la compensation de la CSG.

Un dernier élément exogène contribue à devoir apprécier avec prudence le budget 2018, à savoir l'impact en trésorerie des participations non remontées pour cause de fiscalité, de contrôle des changes et de convertibilité.

Ce rapport est présenté par nature de dépenses et de recettes, pour les services centraux et les EGD. Il est complété des tableaux réglementaires en annexe pour permettre une information complète.

Mme CARRE DE LUSANÇAY propose de présenter les points saillants de la note.

Concernant les emplois, l'impact est important avec la suppression de postes à la rentrée 2018. Le gain net représente 6,3 millions d'euros dès 2018. L'effet complet de cette économie apparaîtra en 2019, à savoir un gain net de 12,1 millions sur les 8 premiers mois de l'année.

Cette suppression de postes est compensée par une augmentation significative du nombre de postes pour les personnels de droit local (+160 postes), ce qui permettra au réseau de continuer à fonctionner.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles devraient diminuer de presque 22 % par rapport au budget initial 2017.

S'agissant des opérations immobilières, elles seront maintenues. Les principales seront celles d'Alger, Hanoi, La Marsa, Lisbonne, Londres et Tanger.

Un point non négligeable pour l'équilibre du budget est le taux de mise en réserve, qui sera de 0,5 % sur le personnel et de 3 % sur les autres crédits.

La véritable fragilité provient des recettes de trésorerie que peut espérer l'Agence.

Le budget 2018 représente un peu plus d'un milliard d'euros hors doublement des masses budgétaires, avec 135,8 millions d'euros en dépenses de fonctionnement (hors doublement des masses budgétaires) et 787,3 millions d'euros en dépenses de masse salariale (avec doublement des masses budgétaires). En intervention, les crédits s'établissent à 110 millions d'euros et les investissements à un peu plus de 60 millions d'euros.

Le solde budgétaire s'établit à -29,14 millions d'euros, le fonds de roulement à 162 millions d'euros et la trésorerie à 127,33 millions d'euros.

Mme CARRE DE LUSANÇAY propose de recueillir l'ensemble des questions avant d'apporter des réponses.

M. FAURE demande confirmation que les mesures de suppression de postes représenteront sur quatre mois des économies inférieures au simple effet qualitatif (CSG et augmentation des salaires).

M. GONON note que l'objectif de l'Etat est de réduire son déficit budgétaire. Aujourd'hui, l'AEFE fait face à un déficit de financement de ses pensions civiles, d'environ 50 millions d'euros, représentant une grande partie du déficit structurel de ses services centraux. La solution trouvée est de supprimer les postes pour réduire le périmètre des pensions civiles. Cependant, ces postes de titulaires seront récupérés par le ministère de l'Education nationale qui paiera leur pension civile. Au niveau macro-économique, l'Etat français ne réalisera pas une économie de 50 millions d'euros sur ces pensions civiles.

Il serait plus logique, pour la survie de l'Etablissement, de conserver ces postes de titulaires. Il manque malheureusement la volonté politique de donner à l'AEFE les moyens suffisants pour mener ses actions.

Concernant l'augmentation de 6 à 9 % de la PFC, aucun problème ne se pose pour les EGD. En revanche, pour les établissements conventionnés, l'article 12 de la convention avec l'AEFE stipule que toute modification du taux de la PFC doit faire l'objet d'un avenant mutuellement accepté. Une décision unilatérale du conseil d'administration n'a donc aucune valeur juridique. Les lycées de Singapour et de Munich ont fait savoir qu'ils avaient déjà voté leur budget et qu'ils reportaient l'examen de la demande à juin 2018. Ces deux établissements représentent 9 % du montant total

des remontées de PFC (19 à 20 millions d'euros au global). La réalité de cette remontée budgétée pose donc question.

M. LAAROUSSI rappelle qu'avant même l'annulation des crédits, le PLF était déjà nettement insuffisant. Quant à la baisse imposée des effectifs, elle va à l'encontre des besoins et ne permet pas une diplomatie d'influence volontaire et ambitieuse.

La mobilisation en cours montre bien que les collègues ne se laisseront pas faire.

D'un point de vue technique, il conviendrait de préciser quel taux de remontée a été appliqué à chaque établissement. Certains semblent avoir été exonérés.

Mme CAZEBONNE souhaite qu'il soit précisé si des postes sont supprimés ou si ce sont leurs financements qui sont supprimés, reportant la charge sur les établissements.

M. SOLDAT entend qu'il est beaucoup question du PPCR. Il rappelle que sa fédération a voté pour le PPCR, dispositif qui vient d'être retardé par le gouvernement actuel. Le PPCR vise à redonner un peu d'envie à être enseignant et/ou fonctionnaire. Il s'agit d'un élément positif, même s'il a un coût. Il résulte de longues négociations.

Concernant les suppressions de postes, elles seraient compensées par l'ouverture d'un plafond de 160 postes de personnels de droit local. Il convient cependant de préciser que le plafond d'emplois des personnels de droit local est un faux plafond d'emplois. Ces personnels sont payés à 100 % par les établissements. Un plafond ne peut donc pas être légalement imposé dans un tel cadre. Un terme doit y être mis. Le résultat est que des services sont externalisés, ce qui revient souvent plus cher pour une qualité moindre.

Il n'est pas possible de prétendre que les suppressions sont compensées par une ouverture du plafond d'emploi des personnels de droit local.

A l'origine, l'Agence a notamment été créée pour régulariser la situation de personnels de l'Education nationale qui enseignaient en droit local. En l'absence de tout cadre, ils ne bénéficiaient plus d'avancement, de la Sécurité Sociale ou d'une possibilité de retraite.

Aujourd'hui, ce sont les postes de détachés dans le cadre du décret 2002-22 (expatriés et résidents) qui sont en train d'être fermés. La situation devient catastrophique. Les postes d'expatriés ont déjà été drastiquement réduits. Les autres postes ne remplaceront pas ces fermetures.

Concernant le CAS Pensions, son poids sur l'établissement public est beaucoup trop lourd. Il est désormais demandé à l'Agence de payer, en lui accordant moins d'argent. Il est à noter que la pension civile des personnels titulaires n'est pas compensée de la même manière dans les autres associations ou chez les autres opérateurs.

Par ailleurs, il serait intéressant de savoir quels ont été les votes des établissements en gestion directe sur le budget.

Au final, les conditions de travail se dégradent et l'encadrement diminue. L'Agence n'a plus les moyens de mener ses missions.

M. SOLDAT indique qu'il remettra au Président des motions votées dans les conseils d'établissement lors de la présentation des budgets. Elles montrent bien le mécontentement et les inquiétudes des personnels et des établissements. Beaucoup de projets doivent aujourd'hui être fermés.

M. LITVAN remercie les services de l'AEFE qui ont produit les éléments du budget 2018. Ceux-ci sont plus lisibles. C'est la troisième année de GBCP, et la deuxième fois que le budget est présenté hors doubles flux. Des travaux sont en cours avec le prestataire informatique pour voir comment neutraliser les doubles flux à compter du budget 2019.

Sur le fond, le budget initial 2018 comporte des mesures favorisant un redressement des comptes, permettant de revenir à l'équilibre comptable et de réduire le déficit budgétaire.

S'agissant des charges liées aux pensions, il s'agit d'une question transverse pour les établissements. L'objectif est d'assurer le financement des retraites par répartition.

Pour l'avenir, les travaux devront être poursuivis pour voir comment améliorer la remontée des fonds depuis l'étranger et comment atteindre des conditions d'équilibre structurel de l'Agence à moyen terme.

Mme PICHARLES partage nombre de commentaires déjà formulés. Le réseau doit répondre à sa mission de service public.

L'AEFE a été créée par une volonté politique. Avant elle, l'enseignant devait donner beaucoup de cours particuliers afin de pouvoir vivre correctement. C'est aujourd'hui le cas des recrutés locaux. Une autre volonté politique semble avoir été exprimée en juillet, avec une diminution de près de 10 % du budget de l'opérateur public, en contradiction avec la volonté gouvernementale d'accorder la priorité à l'éducation.

Depuis 2009, la pension civile est à la charge de l'Agence. Cette situation ne peut perdurer. La charge existera toujours pour l'Etat. Elle pourrait être assurée par un autre budget que celui de l'Agence.

Mme PICHARLES indique avoir vu l'affirmation d'une volonté politique avec la création de l'Agence dans les années 90. Elle est désolée d'assister aujourd'hui à un retour à plus de 30 ans en arrière.

Le souhait est que les 33 millions d'euros supprimés reviennent au budget. Les décisions prises auront des conséquences énormes, sans prendre le temps de la discussion avec les représentants des enseignants, des parents et des élus.

L'AFE ne pourra voter ce budget en l'état.

M. FERRAND indique que le Sénat vient de voter un amendement de 30 millions d'euros au budget 2018, afin de compenser la suppression des 33 millions d'euros. Si l'Assemblée nationale vote cette somme, le problème sera résolu.

M. PERRIN s'associe pleinement aux remarques de ses collègues. Il remettra également des motions adoptées en conseil d'établissement.

Il est bien que le budget soit positif mais si l'AEFE ne peut plus fonctionner, cet équilibre ne sert à rien.

Mme CARRE DE LUSANÇAY propose de commencer par répondre aux questions techniques.

S'agissant de l'économie générée par les suppressions de postes qui serait inférieure au coût des augmentations structurelles, il convient de rappeler qu'un budget est établi de janvier à décembre. Les mesures de suppressions ne sont présentées que sur les quatre derniers mois de l'année.

Elle demande à M. Laaroussi des précisions sur sa question.

M. LAAROUSI indique qu'il est question de « reports de remontées ». Il comprend que des établissements n'ont procédé à aucune remontée. Il souhaite savoir si ces établissements sont totalement exonérés ou non.

Mme CARRE DE LUSANÇAY souligne qu'un report n'est pas une exonération. La situation financière de l'établissement est cependant prise en compte, afin de lui laisser le temps de reconstituer ses fonds.

M. LAAROUSI estime que des problèmes se posent avec les fortes dévaluations rencontrées. Les établissements se trouvent davantage endettés.

Mme CARRE DE LUSANÇAY précise qu'en Tunisie, des mesures très précises ont été prises pour permettre aux deux établissements de maintenir la qualité de l'enseignement et la programmation immobilière. Ces établissements ont bien été exonérés pour l'année 2018.

M. LAAROUSI constate que des exonérations ont donc eu lieu.

Mme CARRE DE LUSANÇAY confirme que deux exonérations sont intervenues en Tunisie. Toutes les autres mesures sont des reports.

S'agissant de la légalité du plafond imposé aux personnels de droit local, il est vrai que la question est régulièrement débattue. Des réponses claires ont été apportées par les tutelles. Elles pourront être transférées. Les personnels de droit local font partie du plafond d'emplois car ils font partie du tableau des emplois et de la masse salariale.

M. BOUCHARD signale que les suppressions de postes touchent des postes inscrits au budget de l'Agence, avec 80 postes d'expatriés en 2018 et 100 ETP de résidents. Dans certains endroits, il reste nécessaire de créer des postes. Ils doivent alors être pris ailleurs pour atteindre le solde final.

Mme CARRE DE LUSANÇAY revient sur les estimations de remontées budgétaires des établissements conventionnés. Aujourd'hui, le budget présente un certain niveau de remontées mais il est certain que la réalité peut être autre.

Une autre question concernait la pension civile. Elle n'est compensée qu'à hauteur de 120 millions d'euros, or elle devrait représenter environ 173 millions d'euros en 2018. La différence est compensée par une partie de la PFC. Au final, il reste 20 à 25 millions d'euros non compensés.

M. GONON se déclare atterré par certaines interventions entendues, notamment le ministère qui se satisfait de voir le budget en équilibre grâce aux suppressions de postes. Ce n'est pourtant pas la bonne solution.

En termes économiques, le marché se trouve en croissance. L'AEFE reçoit une demande forte pour une éducation française dans le monde. Tous les parents cependant n'ont pas les moyens de payer des frais de scolarité importants. De plus, le compte d'exploitation de l'AEFE se trouve en déficit. La solution mise en œuvre consiste à prendre « l'outil de production » et à le revendre. La question se pose alors de savoir comment répondre à la demande. Trouver des recrutés locaux de qualité n'est pas évident partout. Ces personnes doivent aussi être accompagnées mais des problèmes se poseront si les postes d'expatriés sont supprimés.

Il est positif que le Sénat ait proposé un amendement pour abonder le budget de l'AEFE de 30 millions d'euros. Cependant, cette mesure serait insuffisante. Le budget doit être augmenté à long terme.

Peut-être aurait-il fallu présenter un prévisionnel au-delà de la seule année 2018 pour disposer d'une réelle vision. En effet, les véritables impacts auront lieu en 2019.

Une réflexion en profondeur doit être menée.

Il convient aussi de se demander si les discussions devront être relancés si la loi de finances définitive est finalement différente du projet actuellement présenté.

M. GONON demande par ailleurs pourquoi le nombre de titulaires au siège augmente.

Il s'interroge également sur le prestataire du logiciel comptable qui n'arrive pas depuis deux ans à fournir le service demandé. Il se demande si des mesures coercitives ont été prises à son encontre, le cahier des charges n'étant pas rempli.

M. FAURE estime que les économies générées doivent être mises en regard du coût humain des suppressions de postes. De plus, les solutions proposées ne permettent pas de se projeter au-delà de 2019 et de répondre aux questions de fond. Du temps doit être pris pour réfléchir ensemble à l'avenir de l'Agence.

Avant de s'exprimer, M. LARHANT tient à souligner son plaisir à siéger au conseil d'administration de l'AEFE, en tant qu'ancien élève du réseau.

Il souligne qu'une mesure d'urgence a été votée en juillet mais l'AEFE n'est pas la seule à se retrouver dans une telle situation. Cette baisse de 10 % du budget correspond à une volonté forte du Président de la République de respecter les engagements européens de la France. Malgré tout, un dérapage de près de 3 milliards d'euros sera constaté en fin d'année. Cette vision globale ne doit pas être oubliée.

Un point important souligné à plusieurs reprises est qu'il faut se parler honnêtement. Des propos inexacts peuvent être relevés. Ainsi, il convient de rappeler que les difficultés budgétaires de l'Agence datent de 2015-2016. Elles proviennent en partie de la baisse de la subvention mais il ne s'agit pas de la seule raison.

Concernant la contribution au CAS Pensions, elle a été compensée au moment du transfert de charge mais le taux a été augmenté jusqu'en 2013, pour l'ensemble des opérateurs, du fait de l'augmentation du nombre de retraités. Cependant, depuis 2013, les dépenses de l'Agence sur ce poste ont continué à progresser alors que le taux n'a pas augmenté. La raison en est l'augmentation des effectifs.

S'agissant des plafonds d'emploi, il est nécessaire de rappeler qu'ils ne sont pas saturés, ce qui laisse la possibilité de certaines mesures de gestion en ressources humaines.

Une autre piste hasardeuse soulevée est celle d'un recyclage par le Sénat de 30 millions d'euros. Cette somme ne répondrait pas aux défis structurels qui se posent mais surtout, cette capacité de redéploiement n'existe pas. Ces 30 millions d'euros serviront à financer des opérations de maintien de la paix, notamment au Sud-Soudan. La France ne peut pas faire défaut à l'ONU.

Une réponse forte est nécessaire. Elle a commencé à être apportée par le plus haut niveau de l'Etat. Le Président de la République a annoncé une stabilisation des ressources publiques pour au moins deux années. Une fenêtre est ainsi ouverte pour répondre aux défis structurels qui se posent. Le lancement d'une mission de réflexion est positif. Le souhait est que cette mission apporte des éléments de réponse structurelle.

Concernant les dépenses immobilières de l'Agence, elles reposent en partie sur le recours à des avances du Trésor. Le principe est pourtant celui d'un non-endettement des opérateurs publics. La situation actuelle n'est pas soutenable. Il convient de travailler à une forme de normalisation.

M. SOLDAT rappelle qu'il aimerait connaître les votes dans les EGD sur les budgets.

Il confirme que les difficultés ne sont pas nouvelles. Cependant, une réelle crise de confiance existe désormais à propos de l'engagement de la France dans ses missions d'enseignement public à l'étranger.

La réponse apportée aujourd'hui au sein de l'AEFE n'est pas seulement budgétaire. Les mesures prises sont dramatiques pour les personnels et mettent en péril l'Etablissement alors que leurs effets budgétaires sont très minimes.

Il apparaît que la décision a été prise d'abandonner l'établissement public. Lorsque le Ministre au CTM de juin insiste fortement sur la diplomatie d'influence, il est inimaginable de penser que les crédits seront annulés quelques semaines plus tard. La situation n'a pourtant pas fondamentalement changé entre mai et juin.

Il convient de donner de la visibilité. Depuis des années, un maintien des budgets est annoncé alors qu'ils diminuent. La question est de savoir si le réseau doit être conservé et s'il présente un intérêt en matière de diplomatie d'influence.

Trois postes d'expatriés EEMCP2 sont supprimés en Guinée-Conakry et remplacés par des postes de résidents. Il n'est cependant pas possible de trouver des candidats. La situation de tels établissements est dramatique. Il convient d'expliquer à l'établissement public comment il peut continuer à fonctionner.

Un problème majeur se pose et les décisions prises ne vont pas le régler, au contraire.

M. EL ALAOUI estime que les parents ont besoin de visibilité. Ils la réclament depuis des années. Ils ont toujours accompagné l'AEFE. La stabilité financière des établissements dépend principalement des parents.

L'Etat doit définir sa vision à long terme de l'enseignement français à l'étranger.

M. FAURE se déclare gêné par la volonté de faire croire à une mauvaise gestion depuis quelques années de la part de l'opérateur public. Il rappelle que les engagements du contrat d'objectifs n'ont pas été tenus.

Il est positif d'entendre que la subvention sera maintenue à 380 millions d'euros mais des postes devront malgré tout être supprimés. Le déficit structurel demeure. L'AEFE telle qu'elle existe aujourd'hui ne peut survivre sans des financements importants de l'Etat français.

Mme AUER indique que sa direction assure la tutelle de l'Agence. Elle affirme le grand attachement du Ministre au budget de l'AEFE. Les services feront leur possible, en conformité avec les orientations présidentielles, pour maintenir la double vocation d'éducation des enfants français à l'étranger et de scolarisation des élèves étrangers et pour assurer la sécurisation du réseau.

Le budget du programme 185 est couvert pour plus de la moitié par l'AEFE. Ce budget est couvert pour les années à venir par un engagement du Ministre et du Président de la République. Celui-ci a demandé d'ouvrir une réflexion en vue d'une évolution du modèle. Tous les partenaires seront, dans la mesure du possible, associés à cette réflexion.

Concernant Conakry, le décret d'annulation de crédits a été pris le 20 juillet. Il a été nécessaire de réagir rapidement.

M. BOUCHARD revient sur les postes du siège. Leur nombre a été renforcé au cours des dernières années car le besoin était important. Pour l'année à venir, un effort de réduction des postes au siège sera réalisé.

S'agissant de la répartition de ces postes entre fonctionnaires et contractuels, les règles qui valent pour toute l'administration sont appliquées, à savoir recruter autant que faire se peut des fonctionnaires titulaires. C'est pourquoi les départs de contractuels doivent être remplacés par des titulaires.

Concernant l'outil informatique, suite au travail insistant de l'ensemble des administrations, des améliorations incontestables ont été apportées. D'autres améliorations restent cependant à réaliser, notamment pour la gestion des services centraux. Le travail se poursuit. Changer de prestataire aujourd'hui aurait un coût très important, sans garantie que le nouveau serait meilleur que l'actuel.

Par ailleurs, les informations relatives aux votes dans les EGD pourront être transmises.

Le conseil d'administration se prononce par 8 votes contre, 2 abstentions et 16 votes favorables.

XI. Maîtrise des risques – Contrôle interne

Mme FAYET annonce que le dispositif de maîtrise des risques se trouve en cours d'évolution. Deux délibérations sont présentées. Le souhait est de pouvoir proposer un dispositif refondu au prochain conseil d'administration.

a. CIB : Cartographie des risques budgétaires

b. CIC : plan d'action

Ces points sont traités conjointement.

Mme CARRE DE LUSANÇAY rappelle que lors du dernier conseil d'administration, le déploiement du contrôle interne budgétaire avait été présenté. Ce processus permet au conseil d'administration de vérifier que l'ensemble de la structure d'une entité a une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs, grâce aux mesures prises face aux risques.

Le conseil d'administration est chargé de faire préparer et de valider une cartographie des risques et d'examiner un plan d'action qui sera soumis lors d'une prochaine réunion.

L'organigramme fonctionnel budgétaire de l'Agence a été déterminé. Chaque service a été invité à réfléchir à cette cartographie des risques budgétaires. Cinq risques majeurs ont été identifiés :

- non atteinte des recettes escomptées et difficultés liées aux flux internationaux ;
- non-articulation entre les différents SI budgétaires, perte de données et risque de fraude ;
- non-maîtrise de la masse salariale des services centraux et du tableau des emplois ;
- non-soutenabilité budgétaire des projets du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- inadéquation entre les impératifs réglementaires et la lisibilité de l'information budgétaire entre services centraux et EGD.

M. SORDET poursuit avec la présentation du dispositif de contrôle interne comptable, qui préexistait au contrôle interne budgétaire.

Le contrôle interne comptable est fixé par le décret GBCP. Il vise à atteindre l'objectif de qualité des comptes, grâce à des outils qui sont présentés traditionnellement lors des conseils d'administration : les organigrammes fonctionnels, la carte des risques, le plan d'action et les plans de contrôle interne comptable.

Le contrôle interne comptable avait fixé quatre grands objectifs en 2017 :

- animer et piloter ;
- garantir la sécurité informatique des informations financières et comptables ;
- renforcer le contrôle interne en gestion ;
- poursuivre la documentation des processus.

Des actions ont été entreprises sur chacun de ces domaines.

Le plan d'action 2018 des services centraux repose sur la décision du comité de gouvernance de la maîtrise des risques financiers et comptables de l'AEFE du 13 novembre 2017. Ce comité a arrêté la nouvelle carte des risques et le plan d'action 2018. Plusieurs actions sont déjà programmées, en termes d'animation et de pilotage, pour faire suite notamment aux recommandations de la Cour des Comptes. Une réflexion est ouverte sur l'exercice des métiers respectifs de directeur administratif et financier et d'agent comptable, dans l'objectif d'une spécialisation de la fonction comptable afin d'atteindre autant que possible le principe de séparation entre ordonnateur et comptable. Des formations seront également mises en place auprès des ordonnateurs secondaires que sont les chefs d'établissement.

Enfin, conformément à la proposition du directeur des finances publiques pour l'étranger et à la recommandation de la Cour des comptes, une réflexion relative à la mise en œuvre progressive de la démarche de certification des comptes a été retenue.

Un autre grand objectif est la modernisation de la fonction financière et comptable. Celle-ci est à l'œuvre à travers le système d'information. Les contrôles automatisés devraient être développés et la documentation des processus à enjeu se poursuivra, à destination des EGD. Des guides pratiques seront ainsi diffusés.

Dans les établissements en gestion directe, l'exercice de cartographie des risques et de détermination des actions sera réalisé d'ici la fin de l'année. Les établissements seront invités à déployer leur plan de contrôle interne comptable. La Cour des Comptes a insisté sur la nécessité de tracer les contrôles dans des documents spécifiques.

M. LITVAN salue la démarche de l'ordonnateur et du comptable. La maîtrise des risques constitue un point essentiel pour la bonne gouvernance de l'AEFE. Aujourd'hui, la démarche s'enrichit.

Il reste à stabiliser les systèmes d'information. Les dispositifs de lutte contre la fraude sont également importants, notamment à l'étranger.

Il est positif que la démarche du contrôle interne soit prise en compte de manière globale, dans son aspect comptable et budgétaire.

Une réflexion pourrait être menée sur la mise en place d'un comité d'audit.

Enfin, la démarche de certification est positive.

M. FAURE précise que ces mesures de contrôle sont lourdes à mettre en œuvre dans les établissements mais l'UNSA-Education y répond favorablement. Elles montrent les capacités de modernisation de l'opérateur.

Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité sur la cartographie des risques budgétaires.

Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité sur le plan d'action du contrôle interne comptable.

XII. Création d'un référent déontologue, lanceur d'alerte et laïcité au sein du MEAE, compétent pour l'AEFE

M. BOUCHARD annonce que le MEAE a désigné l'ambassadeur M. Jean-François Blarel à ce poste. Les opérateurs pouvaient mettre en place leur propre dispositif mais l'AEFE a choisi de rejoindre le dispositif du ministère de tutelle. M. Blarel sera donc le référent pour l'Agence.

M. SOLDAT constate que la note met les administrateurs devant le fait accompli. Le sujet est très sérieux, alors que certains lanceurs d'alerte sont aujourd'hui traduits en justice. Il conviendra de donner de la lisibilité au processus, qui peut concerner tout le monde. Le dispositif doit vivre.

M. BOUCHARD précise que ce dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. M. Blarel participera à la prochaine réunion du CHSCT de l'Agence. Une information sera également largement diffusée.

XIII. Questions diverses

M. BILI rappelle que les questions diverses ont été prises en compte jusqu'au mardi 14 novembre. Les réponses écrites ont été déposées sur la plateforme le lundi 20 novembre.

Mme CAZEBONNE indique ne pas avoir eu connaissance des réponses à ses questions.

M. SIGNOLES confirme que certaines questions n'ont pas été reprises en questions diverses car elles ont été traitées au cours de l'ordre du jour lors du point relatif au budget 2018.

Mme CAZEBONNE estime que trois de ses questions ont été traitées mais pas les deux autres. Elle rappelle la première :

« Avez-vous eu un retour des services du ministère de l'Éducation afin de prévenir les problèmes de demandes de détachements rencontrés l'an dernier ? Comment se passera la prochaine campagne de recrutement ? »

Mme SUSINI-COLLOMB indique qu'une réunion a été organisée récemment. Le cabinet est saisi de la question et doit apporter une réponse.

Mme CAZEBONNE donne lecture de sa seconde question :

« La réduction des crédits qui, sous certains aspects, provoque une situation de crise, ne devrait-elle pas faire entrer dans une concertation l'ensemble des partenaires de l'éducation ? Le moment n'est-il pas venu d'entamer une réflexion sérieuse sur les différentes propositions que de nombreux rapports ces cinq dernières années ont mises en avant ? Un contrat d'objectifs sera bientôt défini ; tiendra-t-il compte de ces propositions ? Un certain nombre de députés sont prêts à soutenir toute initiative en ce sens et à réfléchir à la meilleure manière d'accompagner toutes les propositions d'évolution concertées. »

Mme CAZEBONNE assure que tout le monde partage la même volonté : la pérennité et le développement du réseau dans les meilleures conditions possibles. Elle se demande cependant pourquoi des mesures n'ont pas été prises plus tôt, compte tenu de tous les rapports rédigés au

cours des dernières années, notamment par les parlementaires. Leurs conclusions doivent être prises en compte. Il convient maintenant de se mettre au travail, tous ensemble.

M. BILI rappelle que Mme Auer a annoncé qu'une réflexion avait été entamée.

M. GONON souhaite revenir sur les réponses apportées aux questions diverses, qui suscitent de nouveaux commentaires.

La question 1.5 évoquait les parents du lycée d'Abu Dhabi qui s'étonnaient de la mise en place d'études payantes par une association prestataire de service, au sein même de l'établissement. Il est répondu qu'un partenariat a été conclu avec cette association et que des professeurs du lycée interviennent dans le cadre de cette association pour faire de l'aide aux devoirs, contre rémunération. Leur demande de cumul d'activité semble donc avoir été acceptée par l'Agence. Il est étonnant que des enseignants puissent se faire rémunérer pour des prestations en dehors de leur temps de travail, effectuées en plus dans leur propre établissement.

Concernant la question 3.2, il est répondu que le chef d'établissement peut inviter qui il souhaite au comité hygiène et sécurité, en fonction de l'ordre du jour. Cependant, ces comités touchent à des prérogatives du comité de gestion. Celui-ci n'a donc pas à être invité par le proviseur, il doit en être membre titulaire. Ses responsabilités juridique et financière sont en effet engagées.

M. SIGNOLES indique que ce point sera réajusté. Cependant, en plusieurs endroits, le droit local impose d'autres dispositions.

Pour Abu Dhabi, la situation sera vue avec l'établissement pour remédier à ces difficultés.

M. SOLDAT signale que le cas d'Abu Dhabi n'est pas isolé. Des pratiques étranges se sont développées dans le réseau.

Il estime que certaines questions diverses étaient importantes et auraient dû relever de points à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il souhaite attirer l'attention sur la question 3.1 qui pose problème dans sa formulation. Elle mérite d'être revue.

Mme PICHARLES confirme qu'il s'agit d'une bonne remarque. Elle a envoyé la question telle qu'elle lui a été transmise mais elle la modifiera, voire la supprimera.

1. Questions relatives à la vie des établissements du réseau

Origine de la question : AFE

Sujet n°1.1 : Il semblerait qu'en Espagne, chaque établissement fait payer des droits de première inscription très divers et même que certains (MLF ?) feraient payer des droits tous les ans. Quelle est la réalité ? Une harmonisation de ces droits de première inscription sur le pays serait-elle possible ?

Réponse :

L'Espagne accueille un réseau important d'établissements français ayant des profils et des statuts différents et dont presque la moitié sont des établissements MLF. Ce réseau comprend en effet des établissements partenaires (dont certains gérés par la MLF), des établissements conventionnés (dont certains gérés par la MLF) et des EGD.

La politique tarifaire est propre à chaque établissement et répond aux contraintes financières, aux besoins de fonctionnement en général de chaque établissement, en lien avec son projet d'établissement.

Origine de la question : AFE

Sujet n°1.2 : Maroc : pourrait-il être envisagé une proratisation des frais de scolarité pour les enfants français en situation de handicap et scolarisés à mi-temps ou à temps partiel au sein des établissements de l'AEFE ? Certains élèves sont dans ce cas et leurs familles paient 100 % des frais de scolarité. Ces familles ont souvent d'énormes frais de ré éducation, de salaire d'AESH, de transport, de frais de garde...

Réponse :

Les enfants français peuvent bénéficier de deux types d'aide dans cette situation, celles du réseau consulaire d'une part, celles relevant du service de l'aide à la scolarité d'autre part.

Enfin, certains établissements ont institué une caisse de solidarité qui peut permettre également l'attribution d'une aide.

Origine de la question : AFE

Sujet n°1.3 : Montréal : 300 élèves en liste d'attente sur Stanislas et Marie de France à Montréal, quelles sont les solutions envisagées ?

Réponse :

Concernant le collège international Marie de France, 68 élèves français n'ont pas pu être scolarisés en septembre 2017 en raison d'un manque de places disponibles. Ces refus concernent principalement la maternelle et l'élémentaire, les classes de ces niveaux accueillant 30 élèves en moyenne.

Comme cela a été indiqué au conseiller consulaire M. François Lubrina, un projet d'extension de l'école élémentaire est actuellement en cours. Après de nombreux échanges avec les services municipaux et des études d'impact obligatoires, l'établissement devrait obtenir l'autorisation de construire un étage supplémentaire permettant la création de 75 places pour les niveaux de CE1, CE2 et CM1. La procédure réglementaire prévoit trois lectures du projet en séance publique avant la possibilité de déposer une demande de permis de construire. Les deux premières lectures ont fait l'objet d'un vote favorable, la troisième lecture est inscrite à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2017. Ces nouvelles divisions offriront, normalement à la rentrée 2019, une structure de 5 classes par niveau à l'école élémentaire, ce qui permettra, selon les projections actuelles, de répondre à la demande.

Le bâtiment de l'école maternelle ne pouvant être étendu, la capacité d'accueil demeurera limitée à deux classes de petite section et quatre classes de grande section.

Concernant le collège Stanislas de Montréal, ce dernier refuse annuellement entre 200 et 300 dossiers qui concernent l'ensemble des niveaux d'enseignement mais principalement les classes de maternelle.

L'occupation actuelle des terrains et la réglementation municipale en vigueur empêchent de déployer de nouvelles structures d'accueil sur les terrains actuels. Une demande d'obtention d'une nouvelle adresse pour accroître ses capacités d'accueil a été déposée par la Corporation auprès des autorités ministérielles québécoises. Suivie par les autorités consulaires françaises, l'autorisation attendue constitue la seule réponse possible à la demande d'accueil des familles.

Ce dossier vient de connaître un avancement important et l'établissement a l'espoir d'obtenir une réponse positive même si les délais sont par ailleurs encore difficiles à évaluer.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°1.4 : Dans le contexte juridique précaire du Lycée conventionné Pierre Loti d'Istanbul, quels soutiens peut-on apporter à cet établissement particulièrement touché par les suppressions de postes et menacé par la politique de désengagement de l'AEFE ?

Réponse :

Depuis septembre 2017, l'AEFE (Secteur Europe et SEAC) a effectué deux missions au sein de l'établissement Pierre Loti d'Istanbul :

- du 26 au 28 septembre 2017
- du 15 au 17 novembre 2017

Ces deux missions avaient pour objet de montrer l'engagement de l'AEFE et son soutien face aux difficultés rencontrées par cet établissement, qu'elles soient d'ordre statutaire, juridique, immobilier, fiscal ou social.

Ces missions ont permis de réaliser un audit de fonctionnement de l'établissement et de travailler avec l'organisme gestionnaire à une nouvelle convention.

Un projet de convention tenant compte des remarques et des contraintes formulées sera transmis dans les prochains jours au comité de gestion de l'établissement.

De plus, le Poste diplomatique reste attentif à la situation de l'établissement et est en contact régulier avec les autorités turques.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°1.5 : Les parents d'élèves du lycée Louis Massignon à Abu Dhabi s'étonnent de la mise en place d'études payantes, par une association prestataire de service au sein même de l'établissement en gestion directe et qui en emploie les enseignants, alors même que le ministre

de l'EN met en place le dispositif « devoirs faits » au collège. Que peut nous dire le secteur géographique sur cette pratique ?

Réponse :

Lors du CE du 11 octobre 2016, les membres présents ont approuvé la signature d'un accord de partenariat entre la société « sports in action » et le Lycée Louis Massignon (LLM) qui prévoit le prêt des installations pour plusieurs types d'activités extra-scolaires, dont l'aide au devoir un soir par semaine.

Lorsque des professeurs du LLM interviennent, ils sont rémunérés par « sports in action ». Ils ont à ce titre, déposé une demande de cumul d'activité auprès de l'Agence.

La convention du 11 octobre 2016 a été renouvelée et sera présentée au prochain Conseil d'établissement.

Origine de la question : SNUipp-FSU

Sujet n°1.6 : Tunisie – Des enseignants souhaitant travailler dans une école du réseau AEFÉ en contrat de droit local se voient demander une validation de leurs acquis professionnels : est-il possible que les personnels de droit local des EGD de l'AEFE bénéficient d'une VAE afin de pouvoir postuler dans d'autres écoles du réseau ? L'avenir des PDL dans le réseau en dépend.

Réponse :

Les personnels de droit local exerçant dans le réseau ont des parcours professionnels variés. Certains sont personnels titulaires de l'Education nationale et sont en disponibilité, d'autres viennent d'horizons différents et bénéficient d'un parcours de formation et de tutorat au sein du réseau.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une démarche personnelle, qui s'inscrit dans le cadre d'un parcours diplômant. Il existe des masters Enseignement et Formation en premier degré ou Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'Agence rappelle que le plan de formation ainsi que le réseau des IEN, CPAIEN et personnels de formation ont vocation à accompagner les personnels de droit local dans leur prise de fonctions et tout au long de leur contrat. Chaque agent pourra valoriser son expérience professionnelle ainsi que sa formation acquise au service des établissements du réseau.

Origine de la question : AFE

Sujet n°1.7 : Hambourg – Quelles sont les modalités prévues pour l'accompagnement des enseignants dans l'élaboration du projet pédagogique du futur établissement ? Un inspecteur ou autre expert sera-t-il détaché à cet effet ?

Réponse :

L'IE en résidence, personnel ressource dans ce domaine, travaille actuellement sur le projet pédagogique de l'établissement, en particulier pour la mise en place du cycle 3.

La COCAC adjointe du poste diplomatique de Berlin se rend également régulièrement sur place.

Finalement, l'IA-IPR référent de la zone Europe centrale et orientale se tient à la disposition des équipes impliquées dans l'éventualité où son expertise serait sollicitée. À ce jour, aucune demande n'a été formulée en ce sens.

Origine de la question : UNSA-EDUCATION

Sujet n°1.8 : La GDPR est maintenant votée et tous les établissements devront être en conformité dès mai 2018. Quelles mesures d'accompagnement et de conseils l'AEFE va-t-elle mettre en œuvre pour accompagner les établissements et notamment ceux en gestion directe ?

Réponse :

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel, paru le 4 mai 2016, entraînera en effet en application en mai 2018.

La réforme de la protection des données poursuit trois objectifs :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les acteurs
- Crédibiliser la régulation, en renforçant notamment la coopération des autorités de protection

Un audit est actuellement en cours au sein des services centraux de l'AEFE avec un cabinet externe labellisé par la CNIL, pour cartographier les différents traitements manipulant ou stockant des données personnelles et déterminer un plan d'actions dans le courant du premier semestre 2018. Une déléguée à la protection des données (DPO), chargée de la mise en œuvre de la conformité au règlement européen, sera nommée au 1^{er} janvier 2018 au sein de l'Agence.

Pour accompagner les établissements, une circulaire précisant les règles en matière de protection des données personnelles va être élaborée. Une réflexion est engagée pour élaborer, selon un schéma similaire à celui mis en œuvre dans les services centraux, des audits spécifiques au sein des EGD.

2. Questions relatives aux affaires immobilières

Origine de la question : FCPE

Sujet n°2.1 : Le projet Immobilier au Maroc – quelle visibilité : devant les contraintes budgétaires de l'AEFE, quelles perspectives pour les projets de restructuration au Maroc ? L'Agence participera-t-elle financièrement pour assurer et garantir l'exécution de toutes les phases de réalisation ; ou seuls les usagers des différents EGD qui assumeront la facture globale du projet Maroc ?

Réponse :

Les différents projets immobiliers de l'AEFE au Maroc suivent leur cours dans le cadre des plans de financement arrêtés lors de l'approbation des opérations en CA.

Des équipes de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnées pour les projets des lycées Paul Valéry de Meknès et Descartes de Rabat suite aux concours d'architecture organisés en début d'été 2017.

Les marchés de travaux pour les opérations de restructuration du GSU La Fontaine de Fès et du lycée Victor Hugo de Marrakech seront signés avant la fin de l'année 2017.

L'appel d'offres travaux pour la construction du collège Beaulieu n'a pas abouti à l'issue des discussions menées avec les entreprises, du fait d'offres trop élevées par rapport aux estimations de la maîtrise d'œuvre. La procédure devrait être déclarée infructueuse dans les prochains jours. Une nouvelle consultation doit être lancée sur la base d'un cahier des charges revu par le maître d'œuvre qui nécessite une optimisation du projet architectural adaptée aux capacités financières actualisées de l'établissement.

Origine de la question : SNUipp-FSU

Sujet n°2.2 : Allemagne – Dans le contexte de restrictions budgétaires imposées à l'AEFE, que va devenir le projet de rénovation des façades de l'école primaire du Lycée Jean Renoir de Munich ? Cette opération estimée à 6 M€ a déjà fait l'objet d'une subvention de plus de 5M€, montant déjà versé à l'établissement par le Land de Bavière : l'AEFE sera-t-elle réellement en mesure de consacrer à terme 1 M€ à ce projet ? Les familles devront-elles potentiellement en supporter le coût par l'augmentation des frais d'écologie ?

Réponse :

La première tranche de l'opération immobilière est programmée aux budgets 2018 et 2019, entièrement financée par la subvention du Land de Bavière. La situation financière du lycée de Munich est saine. Elle permet d'envisager la suite de l'opération sans incidence sur les droits de scolarité. La faible évolution des droits de scolarité à la rentrée 2018 a d'ailleurs été actée (+0,33 %).

Origine de la question : SNUipp-FSU

Sujet n°2.3 : Argentine – Que devient le projet de future construction de locaux pour le primaire et/ou de rénovation du lycée Franco-Argentin de Buenos Aires ?

Réponse :

A l'heure actuelle, le lancement de ce projet immobilier présente des risques du fait des incertitudes liées à la situation économique de l'Argentine. Le contexte inflationniste très fort fait peser un risque de dérapage des coûts de construction.

Cette opération est pour le moment suspendue aux études complémentaires du service immobilier et les crédits qui avaient été réservés pour ce projet lui restent affectés.

3. Questions relatives aux affaires juridiques

Origine de la question : AFE

Sujet n°3.1 : Tunisie – De grandes craintes sont nées suite à l'annonce de transformations de postes de résidents en postes à recrutement local. Le vivier diminue, les postes de résidents proposés n'ont pas tous trouvé preneurs et ont été gelés et maintenant annoncés fermés pour devenir des postes en recrutement local. Comment résoudre ce problème de recrutement et conserver la qualité de l'enseignement français ?

Réponse :

Les postes déclarés vacants lors de la rentrée 2017 l'ont été principalement en raison des refus de détachements de la part du ministère de l'Education nationale.

Tous les postes vacants ont pu être pourvus par des personnels de droit local. Ceux-ci ont bénéficié, comme tous les personnels de droit local du réseau, d'un accompagnement spécifique lors de leur prise de poste. La professionnalisation des recrutés locaux est au cœur du dispositif de formation de l'Agence, ce qui permet de garantir la qualité des enseignements.

En ce qui concerne le recrutement et en cas de vivier restreint, la communication de la vacance de poste est relayée localement ainsi que sur le site de l'Agence, ce qui permet d'assurer une large diffusion.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°3.2 : Les représentants des parents d'élèves n'ont pas été associés à la réflexion ni à la rédaction des nouvelles instances de la circulaire du 20 juillet 2017. Or la commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels, applicable dans les établissements conventionnés, ne prévoit aucun représentant de l'organisme gestionnaire, pourtant l'employeur de tous les personnels en contrat local et portant la responsabilité juridique et financière du fonctionnement de l'établissement. Il nous paraît indispensable qu'un membre de l'organisme gestionnaire y siège. Pourquoi est-ce que cela n'est pas le cas ?

Réponse :

La partition d'un membre du comité de gestion au CHSCT dans les établissements conventionnés sera évoquée à l'occasion des travaux de concertation pour la prochaine mise à jour de la circulaire AEFÉ n° 1548 du 20 juillet 2017 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.

Origine de la question : AFE

Sujet n°3.3 : Refus de détachement d'enseignants : avons-nous un nombre concernant les établissements partenaires ?

Réponse :

L'Agence n'a pas d'information sur ce point, les décisions de détachement relevant de la compétence de l'administration d'origine.

4. Questions relatives aux personnels

Origine de la question : FCPE

Sujet n°4.1 : Devant les différentes restrictions budgétaires que subit l'AEFE, pouvez-vous nous éclairer sur la nouvelle configuration de l'enseignement français à l'étranger ? Quel sera l'impact de ces décisions sur le réseau Maroc d'ici 2020 (différents postes, projets immobiliers, frais de scolarité) ?

Réponse :

Les choix budgétaires difficiles auxquels l'Agence est confrontée s'inscrivent dans le cadre collectif de redressement des finances publiques. Les établissements français au Maroc participent à un réseau mondial qui est impacté par ces mesures de régulation budgétaire. L'augmentation de la participation financière complémentaire ne remet pas en cause les engagements qui ont été pris de plafonner l'augmentation annuelle des frais de scolarité à 750 dirhams pour les trois années à venir à compter de l'année en cours. Aucune augmentation supplémentaire des écolages n'est envisagée, les engagements pris auprès des parents à l'automne 2016 seront honorés.

Les projets immobiliers, qui sont nombreux au Maroc, et qui intéressent chacun des pôles, avec plus ou moins de projets aboutis ou avancés, ne sont actuellement pas remis en cause et la programmation immobilière se déroule conformément au schéma prévisionnel de stratégie immobilière 2015-2020.

En ce qui concerne les mesures de fermeture de postes de titulaires de l'Education Nationale détachés à l'AEFE, une réflexion globale est engagée pour que la répartition mondiale de ces postes garantisse des taux d'encadrement plus équilibrés dans chacune des zones du réseau. La diminution de personnels titulaires détachés implique une formation des recrutés locaux de qualité. C'est la raison pour laquelle les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique du second degré, les enseignants maîtres formateurs du 1er degré et les conseillers pédagogiques auprès des inspecteurs de l'éducation nationale en résidence, se verront assigner des missions élargies en termes de formation.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°4.2 : Séminaires pour les établissements partenaires. Pouvons-nous avoir une information détaillée sur ces séminaires et les sujets qui y sont traités ? L'AEFE prévoit-elle une relecture du contenu de l'accord de partenariat, notamment sur le respect d'un certain nombre de règles liées à l'homologation ?

Réponse :

Pour la première fois (à l'exception des établissements partenaires d'Amérique du nord qui ont été réunis en 2016), sept séminaires regrouperont par zone géographique les établissements partenaires du réseau de l'enseignement français à l'étranger au cours de l'année 2017-2018.

Ces séminaires permettront d'échanger sur des sujets importants : les valeurs de l'école française, l'homologation et son suivi, la mutualisation et la formation continue, les relations avec l'AEFE.

L'organisation en ateliers, dont les thèmes seront d'ailleurs présentés et illustrés par les établissements partenaires et non par l'Agence, permettra d'échanger et d'aborder les points tels que : le respect de l'homologation et de toutes les valeurs qui s'y rapportent, en plus du respect des programmes, tels le respect des élèves, des parents d'élèves et des autres partenaires, etc.

Les projets de programme qui reprennent ces points ont déjà été adressés aux établissements mutualisateurs de chacune des zones pour diffusion aux intéressés en date du 24 octobre 2017.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.3 : Australie – Fidji – Papouasie – Nouvelle Guinée : est-il possible d'obtenir une synthèse des conséquences directes (impact sur les personnels résidents et expatriés) et indirectes (impact sur les capacités de l'AEFE à soutenir les établissements dans leurs investissements : le taux de redevance que l'AEFE souhaiterait appliquer sur le long terme) que les coupes budgétaires sur l'AEFE vont avoir sur l'ensemble des établissements liés à l'AEFE en Australie ? Cette question est posée également par toutes les circonscriptions AFE dans le monde, serait-il possible d'obtenir un tableau concernant l'ensemble des établissements, circonscription par circonscription ?

Réponse :

S'agissant de l'Australie, les engagements de l'Agence quant aux financements des établissements de Canberra et Sydney sont maintenus :

- subvention de fonctionnement pour le soutien au projet de partenariat avec le lycée franco-australien de Telopea tel que prévu dans l'accord avec les autorités australiennes
- subvention pluriannuelle d'investissement pour le projet immobilier du lycée français Condorcet de Sydney à hauteur de 1,2 millions d'euros dont 600 000 € respectivement sur 2018 et 2019

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.4 a) : Evolution d'APB – le débat sur l'évolution de l'APB est porté au niveau national. La spécificité des bacheliers passant le baccalauréat à l'étranger doit faire l'objet de réunions de concertation entre l'AEFE et les ministères concernés. Qu'en est-il à ce jour ? L'information sera-t-elle donnée aux conseillers AFE ? une date de finalisation de ces arbitrages est-elle avancée ?

Réponse :

Les élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger sont pleinement concernés par la mise en œuvre du « Plan Etudiants » lancé par le gouvernement.

Dans ce contexte, le Service orientation et enseignement supérieur (SORES), service administrateur de l'ancien portail APB pour les élèves du réseau, a participé aux réunions de présentation du Plan Etudiants organisées par le MEN et le MESRI, notamment les 9 et 16 novembre.

Par ailleurs, l'AEFE a sollicité les services de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) au MESRI afin qu'une réunion dédiée à la gestion des élèves du réseau soit organisée avant la fin de l'année. Celle-ci se tiendra le 23 novembre prochain.

Le SORES a d'ores et déjà transmis des questions et requêtes aux services de la DGESIP pour qu'une attention particulière soit portée aux élèves du réseau et ce, compte tenu de leur spécificité.

Une communication sera effectuée une fois les arbitrages rendus par le MESRI.

Origine de la question : FCPE

Sujet n°4.4 b) : Au moment où les concertations sont ouvertes sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur et APB sera remplacé, peut-on rattacher les élèves de l'enseignement français à l'étranger à leurs académies, où seront-ils considérés comme des élèves étrangers ? Sinon, quelle place sera accordée à ces élèves dans cette réforme ?

Réponse :

Les élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger sont pleinement concernés par la mise en œuvre du « Plan Etudiants » lancé par le gouvernement. Dans ce contexte, le Service orientation et enseignement supérieur (SORES), service administrateur du portail APB pour les élèves du réseau, a participé aux réunions de présentation du Plan Etudiants organisées par le MEN et le MESRI, notamment les 9 et 16 novembre. Par ailleurs, l'AEFE a sollicité les services de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) au MESRI : une réunion dédiée à la gestion des élèves du réseau est organisée le 23 novembre.

Les dispositions réglementaires prises dans le cadre du projet de décret modifiant les dispositions des 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article D. 612-10 du code de l'éducation (CE) relatives à l'application du 2^{ème} alinéa de l'article L.612-3 du code de l'éducation prévoient que « les titulaires du baccalauréat français ayant passé les épreuves dans un centre d'examen à l'étranger sont considérés comme ayant obtenu leur diplôme ou comme résidant dans l'académie du siège ou du site de l'établissement proposant la formation de première année de licence ou de première année commune aux études de santé pour laquelle ils se portent candidats ».

Le cabinet de la Ministre envisage de remettre à la publication ce projet de décret avec la nouvelle loi.

L'Agence a d'ores et déjà transmis des questions et requêtes aux services de la DGESIP pour qu'une attention particulière soit portée aux élèves du réseau et ce, compte tenu de leur spécificité.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.5 : L'attribution d'un INE à chaque élève du réseau voit-elle des avancées ?

Réponse :

L'AEFE travaille depuis au moins trois ans avec les différents services concernés du MEN. Depuis la rentrée 2017, la situation progresse : des réunions de concertation se tiennent avec les différents interlocuteurs (SERIA de Rennes, DNE, DGESCO)

Le MEN a désormais la préoccupation d'inclure les élèves du réseau dans les différents systèmes d'information tels que le répertoire national des élèves (RNIE) et le Livret scolaire unique (LSU).

Dans ce contexte, l'AEFE devrait obtenir des précisions de la part du Chef du bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de la DGESCO lors d'une rencontre programmée le 23 novembre 2017.

Il n'est cependant pas encore possible d'indiquer une date de réalisation.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.6 : Annonce de suppression de postes qui avaient été gelés : beaucoup concernent d'ex-recrutés locaux qui avaient passé un concours de l'Education Nationale avant l'annonce de la fin de « dérogation des 3 ans en France ». Des négociations sont-elles entreprises afin qu'ils puissent obtenir un détachement, qu'en est-il ? Pour exemples de difficultés : une PE au LFH ED à Athènes et une professeure certifiée en SVT ?

Réponse :

L'Agence confirme qu'elle a pris l'attache du MEN.

Elle a de nouveau explicité la problématique des néo-titulaires ex recrutés locaux lauréats de concours auprès de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Education nationale.

Elle demeurera très vigilante dans le suivi des demandes de détachement des ex-recrutés locaux néo-titulaires lauréats de concours en 2014 et 2015.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.7 : Est-il possible d'organiser un dialogue local préalable dans les 74 EGD de l'AEFE comme préconisé par JB Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, dialogue qui permettrait à tous les acteurs de la communauté éducative d'être associés aux décisions budgétaires dans un souci d'apaisement dans cette période financière difficile et qui risque de durer dans les années à venir ?

Réponse :

La préparation du budget des établissements en gestion directe relève de l'article D.452-14 du code de l'éducation. Le Directeur de l'Agence présente le budget aux membres du conseil d'administration pour vote, budget qui comprend les services centraux et les EGD.

Pour la préparation et l'exécution budgétaire, il nomme des ordonnateurs secondaires dans ces établissements.

Par ailleurs, Les services centraux de l'Agence et les établissements en gestion directe sont soumis au cadre budgétaire du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017.

Afin de renforcer le dialogue de gestion, l'AEFE a prévu, dans la circulaire relative aux instances des établissements n°1548 du 20 juillet 2017, que le conseil de l'établissement ou le conseil du groupement de gestion donne un avis formé par un vote sur le budget et le compte financier.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.8 : Annonce de fermetures de postes résidents et expatriés : seront-ils systématiquement remplacés par des agents de droit local ? Difficulté de certains établissements à recruter localement, d'où l'inquiétude concernant la baisse de la qualité de l'enseignement et de la chute de l'attractivité de ceux-ci.

Réponse :

La fermeture des postes de résidents et expatriés donnera effectivement lieu à un remplacement soit par des personnels de droit local, soit à un remplacement par un personnel résident, quand cela sera possible.

A cette fin, l'Agence conduit une réflexion sur la carte des emplois afin de maintenir un service d'enseignement de qualité dans l'ensemble des établissements du réseau. Cette réflexion pourra s'accompagner de redéploiements dans l'optique d'assurer une répartition plus équilibrée des postes de titulaires à l'échelle mondiale.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°4.9 : Etablissements conventionnés mis en difficulté par les dernières mesures correctives et la suppression des subventions d'investissement.

Réponse :

Les établissements qui se voyaient attribuer des subventions d'investissement étaient généralement en phase de projet immobilier en relation avec leur développement, donc peu en difficulté financière.

La non-attribution de subvention sur l'exercice à venir ne remet pas en cause l'engagement de l'AEFE sur les projets liés à la sécurité à hauteur de la subvention dont elle a été destinataire en 2017 et qui sera reconduite en 2018.

Les subventions à protocoles pluriannuels en cours seront honorées même si certaines pourront se voir reporter de décembre 2017 à janvier ou février 2018, ce qui sera sans impact sur le budget 2017, ni sur les fonds de roulement des établissements.

La lettre du directeur du 3 octobre 2017, adressée aux présidents des comités de gestion, précise que les services de l'Agence sont à la disposition des établissements pour examiner les conséquences de ces mesures sur la situation des établissements, en portant une attention particulière à ceux rencontrant des difficultés financières spécifiques.

Origine de la question : FAPEE

Sujet n°4.10 : « Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements partenaires » : quelles sont les règles et recommandations que pose l'homologation pour les élèves concernés ? Les enquêtes de l'Observatoire des EBEP inclut-il dans ses enquêtes annuelles les établissements partenaires ?

Réponse :

Les enquêtes pour l'Observatoire sont intégrées dans l'enquête lourde de rentrée.

La partie du questionnaire dédiée aux élèves à besoins éducatifs particuliers visent tous les établissements homologués : établissements en gestion directe, établissements conventionnés et établissements partenaires.

Les recommandations de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sont les mêmes pour tous les établissements homologués. L'accueil et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers restent des critères d'homologation.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.11 : Les conseillers consulaires assistent aux conseils d'établissement des établissements gérés par l'AEFE mais ne sont pas partout autorisés à assister aux conseils de gestion nommés aussi comités de gestion. Serait-il possible à l'AEFE de le prévoir par un texte de manière à ce que les comptes financiers ainsi que les points de discussion et les décisions soient connus du conseil consulaire ?

Réponse :

L'AEFE s'est toujours attachée à la participation des conseillers consulaires aux instances des établissements de son réseau régies par ses textes cadres.

Pour autant, la composition de chacun des comités de gestion relève des statuts des associations de parents d'élèves gestionnaires. Les statuts de ces associations sont très variés et relèvent le plus souvent du droit local, l'AEFE n'est donc pas en mesure d'en fixer la composition.

Origine de la question : Samantha CAZEBONNE – Assemblée Nationale

Sujet n°4.12 : Avez-vous eu un retour des services du ministère de l'éducation afin de prévenir les problèmes de demandes de détachements rencontrés l'an dernier ? Comment se passera la prochaine campagne de recrutement ?

Réponse :

Une rencontre a eu lieu le 2 novembre dernier entre le Directeur de l'Agence et le DGRH du MEN.

La problématique des demandes de détachement pour la rentrée 2018 a été évoquée à cette occasion et a fait l'objet d'une écoute attentive de la part de la DGRH du MEN.

L'Agence est intervenue sur la question des renouvellements de détachement.

Elle est également intervenue sur le traitement des demandes de détachement (expatriés et résidents) qui seront transmises au MEN pour un recrutement à la rentrée 2018 pour demander que les services du MEN puissent apporter une réponse plus rapide à l'Agence sur les avis portés sur les demandes de détachement (qu'il s'agisse d'un accord ou d'un refus).

La position définitive du MEN sur cette question n'est, à ce jour, pas encore connue de l'Agence.

Origine de la question : Samantha CAZEBONNE – Assemblée Nationale

Sujet n°4.13 : Si nous regrettons qu'il ne soit plus possible de financer 100 postes de détachés et 80 d'expatriés par l'Etat, malgré tout nous sommes tous d'accord pour dire que la qualité pédagogique doit être maintenue grâce à la formation continue, comment l'AEFE appréhende-t-elle cet enjeu majeur ? Quels critères ont prévalu pour retirer le ou les financement (s) de poste (s) à certains établissements ? Et quel type de poste avez-vous privilégié ?

Réponse :

L'Agence sera particulièrement vigilante au maintien de la qualité pédagogique du réseau. Pour ce faire, l'Agence analyse les taux d'encadrement par des personnels titulaires pour prendre ses décisions en matière de fermeture de postes.

De même, le plan de formation de l'Agence accordera une attention toute particulière aux personnels de droit local. Ceux-ci bénéficient déjà d'un accompagnement spécifique lors de leur prise de poste. La professionnalisation des recrutés locaux est au cœur du dispositif de formation de l'Agence, ce qui permet de garantir l'excellence du réseau.

Plus précisément, une distinction a été opérée en fonction du type de contrat :

- S'agissant des postes de personnels résidents : seuls les postes vacants à la rentrée 2017/2018 ou identifiés comme assurément vacants en cours d'année scolaire 2017/2018 du fait du départ volontaire des titulaires font l'objet d'une proposition de fermeture.
- S'agissant des postes de personnels expatriés : les fermetures concernent des postes identifiés comme à pourvoir à la rentrée 2018/2019 (postes créés ou libérés par des personnels en fin de contrat).

D'autres propositions concernent des postes occupés par des personnels parvenant au 31/08/2018 au terme de leur 4ème année de contrat.

Origine de la question : AFE

Sujet n°4.14 : Quelle est la réalité du pactole bloqué dans les pays qui recouvrent leurs frais de scolarité en devises non convertibles et comment et dans quelle mesure l'AEFE peut-elle récupérer ces sommes ?

Réponse :

Les créances restant à recouvrer auprès des établissements situés dans les pays dont les réglementations locales (contrôle des changes ou fiscalité) rendent difficile le transfert des fonds vers la France, s'établiront à un montant de 47 M€ fin 2017. Les pays concernés sont l'Angola, l'Algérie, la Tunisie, le Venezuela, Shanghai Chine, le Brésil et le Maroc.

Pour ce dernier, le transfert des fonds est réalisé sur la base d'un accord donné par les autorités de change marocaines pour deux ans (demande de renouvellement déjà engagée pour la période août 2018 à août 2020), permettant d'effectuer deux versements annuels plafonnés.

Un Ambassadeur pour le soutien aux négociations de recouvrement des participations des EGD dues à l'Agence va être nommé afin de trouver des solutions politiques avec les pays concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BILI lève la séance à 13 heures 15.

Le Président du Conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Laurent Bili

Laurent Signoles